

MAIRIE DE BOUQUET

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 avril 2014

Le 28 avril 2014, à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Catherine FERRIÈRE, Maire.

Étaient présents : Fabienne GUESSAB. Thierry LATTARD. Yves JOUANO. Serge QUINTANE. Serge PERLES. Sylvie REVILLON. Gillian COLLEDGE. Valérie MENARD.

Absents excusés : Hélène RUFFENACH. Christian BANIDES

Procurations : de Hélène RUFFENACH donnée à Gillian COLLEDGE

De Christian BANIDES donnée à GUESSAB Fabienne.

Françoise MARCELLIN, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance

1) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2013 – budget communal

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif dressé par l'ordonnateur, et du compte de gestion dressé par le comptable, constatant que les écritures sont conformes,

- approuve, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2013

Affectation du résultat du compte administratif 2013- budget communal

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, et constatant que le compte administratif 2013 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de : 163.333,29 €
- un excédent en section d'investissement de : 40.365,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de reporter l'excédent de fonctionnement 2013, soit la somme de 163.333,29 €, au budget primitif 2014 en section de fonctionnement, l'excédent d'investissement du montant de 40.365,60 € étant reporté en section d'investissement du budget primitif 2014.

2) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2013 – budget EAU

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif dressé par l'ordonnateur, et du compte de gestion dressé par le comptable, constatant que les écritures sont conformes,

- approuve, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2013

Affectation du résultat du compte administratif 2013- budget EAU

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, et constatant que ce compte fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de : 49.907,78 €
- un déficit en section d'investissement de : - 17.444,58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de

fonctionnement comme suit :

- d'inscrire la somme de 17.444,58 € au compte 1068 en recettes d'investissement du budget 2014 pour combler le déficit 2013 et de reporter le montant de 32.463,20 € en recettes de fonctionnement au budget primitif 2014

3) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2013 – CCAS

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif dressé par l'ordonnateur, et du compte de gestion dressé par le comptable, constatant que les écritures sont conformes,

- approuve, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2013

Affectation du résultat du compte administratif 2013- CCAS

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, et constatant que ce compte fait apparaître :

- un déficit en section de fonctionnement de : - 1.792,69 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire en dépenses de fonctionnement au budget 2014, déficit reporté pour un montant de 1.792,69 €.

4) Vote des taux des taxes

Le Maire propose au Conseil de maintenir les taux des 3 taxes (taxe d'habitation – taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) – aux taux actuels, soit :

- Taxe d'habitation : 9,75%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 13,43%
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 36,14%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de maintenir pour l'année 2014 les taux actuels des 3 taxes.

5) Vote des budgets primitifs 2014

Budget de la commune M14 :

Le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions budgétaires pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget communal primitif 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 315.089,29 € en section de fonctionnement et à la somme de 274.415,60 € en section d'investissement.

Budget de l'eau potable M49 :

La 1^{ère} Adjointe présente au Conseil les prévisions budgétaires 2014 du budget EAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2014 du service EAU qui s'équilibre en dépenses et en recettes au montant de 97.663,20 € pour la section de fonctionnement et au montant de 81.906,58 € en section d'investissement.

Budget du CCAS

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2014 du CCAS qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 4.600,00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

Catherine FERRIÈRE